

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

6 Décembre 2017

Absents : *M. Renaud Moulin, Mme Nathalie Chéroux donne pouvoir à Mme Julie Mallon.*

N°48 – AVENANT CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE AVEC MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE :

Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer un avenant au contrat de prévoyance collective garantie « maintien de salaire » pour les agents communaux.

Cet avenant concerne une modification des taux de cotisations de la part salariale soit de 1.43 % passe à 1.52% à compter du 1^{er} janvier 2018.

A près délibération le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer l'avenant avec la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

N° 49 - DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION AGRANDISSEMENT SALLE POLYVALENTE « ALAIN ROUVIERE » AUPRES DE LA REGION :

Le maire demande au conseil d'annuler la délibération n°30 du 8 juin 2017 concernant la demande d'aide auprès de la Région pour l'agrandissement de la salle Alain Rouvière et de la remplacer afin d'y ajouter le montant exact de la subvention.

Il propose au conseil de déposer une demande d'aide d'un montant de 62500.00€ auprès de la Région pour 250 000€ HT de travaux.

Après délibération le conseil à l'unanimité a décidé d'annuler la délibération N°30 – 2017 et de la remplacer et autorise le maire à redéposer la demande auprès de la Région.

N°50 – CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

Le maire indique au conseil que certains agents ont la possibilité d'avancer de grade à compter du 15 décembre 2017, il s'agit d'agents du service technique.

Il propose d'avancer 4 postes d'agent technique de 2^{ème} classe au grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe sans modifications d'horaires :

1 à temps complet, 2 postes à 30 heures hebdomadaire et 1 poste à 20 heures hebdomadaire

Après délibération le conseil à l'unanimité, a décidé de créer le poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe à compter du 15 décembre 2017.

N°51 – DEMANDE SUBVENTION DE L'AMICALE DES DONNEURS ET ANCIENS DONNEURS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE :

Le maire lit le courrier de l'Amicale des donneurs et Anciens donneurs pour le don de sang concernant une demande de subvention pour les aider à améliorer le casse croûte offert aux donneurs de sang le jour de la collecte, à organiser les remises de médailles, à financer les stages de formations et à faire la promotion pour le don de sang.

Le maire propose un montant de 150€.

Après délibération le conseil à l'unanimité a décidé de verser un montant de 150 € sous forme de subvention avant la fin de l'année 2017.

Divers :

DIA :

Le maire indique qu'il a reçu une Demande d'Intention d'Aliéner (DIA) sur une vente de terrain situé à Aussenelle Section D342 surface de 460m² au prix de 5200€.

Le maire demande au conseil s'il souhaite se servir de son droit de préemption sur ce bien.

Après délibération le conseil à l'unanimité ne souhaite pas préempter ce bien.

CCBA :

Le maire propose au conseil de donner son avis sur les conditions financières et patrimoniales des transferts de ZAE Zones d'Activités Economiques à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (délibéré favorablement à l'unanimité en conseil communautaire le 5 décembre 2017). Les ZAE se situent sur les communes d'Aubenas, Lachapelle-Sous-Aubenas, Lavilledieu et Saint-Sernin.

Après délibération le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

Séance levée à 23 h 35.